

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1507

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : ZAC du Contal - Prorogation de la concession d'aménagement conclue avec l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1507**

commission principale : urbanisme

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **ZAC du Contal - Prorogation de la concession d'aménagement conclue avec l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création et de réalisation de la ZAC du Contal, la passation d'une convention publique d'aménagement (CPA) avec l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, ainsi que le projet du programme des équipements publics (PEP) prévus dans le cadre de cette opération d'aménagement.

L'opération, qui s'étend sur environ 8 hectares, avait pour objectif d'aménager cet espace stratégique sur la base d'un projet urbain dont les objectifs visent à :

- développer l'offre de logements à proximité immédiate du centre-bourg afin de limiter l'étalement urbain,
- offrir une alternative à l'habitat individuel en proposant une mixité des formes bâties,
- privilégier des produits diversifiés et une grande variété de typologies pour plus de mixité sociale permettant ainsi le rééquilibrage de l'offre communale,

tout en proposant des équipements d'infrastructures nécessaires au projet, à savoir :

- les voiries internes,
- les cheminements piétons,
- les espaces verts de proximité,
- les ouvrages de rétention d'eaux pluviales.

Le programme de construction prévoyait la réalisation d'environ 20 750 mètres carrés de surface hors oeuvre nette (SHON).

Le programme des équipements publics (PEP) approuvé par délibération du conseil de Communauté du 20 septembre 2004, prévoyait un réseau de voiries, des cheminements piétons, des espaces publics piétons de proximité, de stationnement et de tri sélectif, des bassins de rétention et réseaux d'assainissement, des réseaux d'eau potable, Electricité de France (EDF) et Gaz de France (GDF), réseau mutualisé de télécommunications (RMT) ainsi que l'éclairage public.

Compte tenu d'un rythme des commercialisations inférieur à celui attendu, les lots 3 B et 4, soit environ 12 660 mètres carrés de SHON, restent à commercialiser. Ainsi, semble-t-il opportun de différer une partie des travaux du PEP directement en lien avec les derniers lots à commercialiser.

Par conséquent, il est proposé, *via* un avenant n° 1, de prolonger la convention publique d'aménagement (CPA) jusqu'à la date du 31 juillet 2013.

Le bilan d'opération modificatif s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 099 456 € HT, moyennant des participations déjà versées des collectivités de 1 468 715 € pour la Communauté urbaine et 196 176 € pour la commune de la Tour de Salvagny. Il fait apparaître une augmentation de la rémunération de l'aménageur de 28 681,87 € afin de prendre en compte la prorogation de la durée de la concession. Ainsi, le montant global de la rémunération de l'OPH du Rhône s'élèverait à 676 806 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prorogation de la concession d'aménagement jusqu'au 31 juillet 2013 et le nouveau bilan prévisionnel de l'opération ZAC du Contal à La Tour de Salvagny, comme ci-après annexé,

b) - l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.